



Lycée
Victor et Hélène Basch

académie
Rennes
Éducation
nationale

AIDE FINANCIERE / FONDS SOCIAL

Le fonds social lycéen

Dans les lycées publics, un fonds social lycéen permet d'**apporter une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité.

Le fonds social pour les cantines

Ce fonds doit permettre aux élèves (collégiens, lycéens et élèves de l'enseignement spécialisé du second degré), issus de milieux défavorisés, **de fréquenter la cantine de leur établissement.**

Ces aides, accordées par le chef d'établissement, après l'avis de la commission de fonds sociaux (constituée par des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves, présidée par le chef d'établissement) **viennent en déduction de la facture initiale** (voyage, cantine, internat) **ou sous forme de bon de commande** pour l'achat de fournitures scolaires.

Si vous rencontrez des difficultés financières passagères :

➡ **Prenez contact avec le service financier** (gestion.0352009u@ac-rennes.fr) afin d'étudier votre situation et si besoin vous pouvez faire une demande de fonds social.

➡ **Retirez un dossier auprès du service financier** de l'établissement. Votre demande sera étudiée en commission dans le plus strict anonymat.

Pièces à fournir pour le dossier de fonds social :

- Photocopie du dernier avis de non-imposition
- Photocopie de votre dernière attestation CAF mentionnant votre Quotient Familial
- Photocopie de votre notification de bourses avec le nombre de parts
- Le cas échéant, joindre la photocopie de votre acceptation du dossier de surendettement